Image not found or type unknown

Avis de saisie administrative à tiers détenteur

Par **Filobad**, le **19/07/2019** à **14:38**

Bonjour

Le service de contrôle automatisé de rennes ma fait parvenir le 11 juillet 2019,a mon adresse,Un avis de saisie au tiers détenteur.

Suite à une infraction que j'aurai commises,le 24 septembre 2018(plus de 9 mois après)entre Orly Paris et Orléans avec un véhicule de location de chez avis,payé par ma société :adresse indiqué sur la facture

Mes questions sont les suivantes:Pourquoi tant de temps pour recevoir cette avis, sans avoir ni moi,ni mon entreprise recu aucune amende au préalable concernant cette infraction .

Pourquoi le centre de contrôle automatisé de rennes ne veux pas me transmettre les références du pv d origine et pourquoi avis refuse également de me transmettre le double du pv ainsi que le numéro d immatriculation du véhicule concerné (Renault espace marron)

Aurais je un éventuel recours pour casser la procédure à mon encontre ou dois je payer sans savoir de quoi il en retourne exactement, pour ensuite contester.

Merci de bien vouloir m,éclairer et m,indiqué la voie a suivre. S,il vous plaît

Cordialement Mr xxxxxxxxxxx ANONYMISATION par la modération

Par **martin14**, le **21/07/2019** à **06:08**

Bonjour,

La procédure de contestation de l'AFM se fait auprès de l'Officier du Ministère Public par LRAR puis du tribunal de Police par "incident contentieux" ..

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés